



MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES SAISON 2015/16



1) Rappels

Art 18/19-17 : Le tableau d'affichage doit indiquer que le premier temps-mort a été pris dès que le chronomètre de jeu affiche 2:00 dans la 4ème période.

Art 36-12 : si un joueur revient sur le terrain après avoir été averti de sa 5ème faute, c'est une faute technique " B "

Art 36-16 : si un joueur non averti de sa 5ème faute revient ou reste sur le terrain, il doit sortir sans sanction après que le jeu a été arrêté sans désavantager l'adversaire.

Art 38.5 : en cas de disqualification d'un joueur déjà éliminé pour 5 fautes ou d'un membre de banc d'équipe :

- une faute technique "B" uniquement doit être infligée à l'entraîneur (1LF + possession)
- la personne concernée doit être exclue et doit se rendre au vestiaire ou quitter la salle.
- Un rapport doit être établi.
- De plus, marquer un "D" dans les cases de faute restant pour la personne concernée.

2) Nouvelles règles applicables dans toutes les catégories

½ cercle de non charge

Rappel de la règle :

Pas de faute offensive à siffler (no call) en cas de charge d'un attaquant en l'air contre un défenseur en position légale et en contact avec le ½ cercle (ligne incluse) L'attaquant doit être au sol, ou le défenseur complètement hors du ½ cercle pour qu'une charge puisse être sifflée.

Règle des 14 secondes sur Remise en Jeu en Zone Avant

Rappel de la règle :

Lors d'une remise en jeu en zone avant pour une faute ou une violation autre qu'un ballon hors-jeu, le décompte du chronomètre des tirs doit être :

- maintenu au temps restant dans le cas où il est égal ou supérieur à 14
- remis à 14 dans le cas où le temps restant est inférieur à 14 secondes

Exemple 1 :

Il reste 17 secondes pour tirer et l'arbitre siffle en zone avant :

- a) Un ballon hors-jeu avec remise en jeu pour l'équipe en attaque
- b) Une faute avec remise en jeu pour l'équipe attaquante
- c) Une violation avec remise en jeu pour l'équipe attaquante

Lors de la remise en jeu, l'arbitre annoncera (ou le chronomètre des tirs affichera) :

- a) 17 secondes
- b) 17 secondes
- c) 17 secondes

Exemple 2 :

Il reste 9 secondes pour tirer et l'arbitre siffle en zone avant :

- a) Un ballon hors-jeu avec remise en jeu pour l'équipe en attaque
- b) Une faute avec remise en jeu pour l'équipe attaquante
- c) Une violation avec remise en jeu pour l'équipe attaquante

Lors de la remise en jeu l'arbitre annoncera (ou le chronomètre des tirs affichera) :

- a) 9 secondes
- b) 14 secondes
- c) 14 secondes

Annonces du temps restant par les des arbitres

Quand il n'y a pas de chronomètre des tirs et que le temps pour tirer est inférieur à 24" , les arbitres seront tenus d'annoncer le temps restant disponible pour tirer avant la remise en jeu.

Annonce des 8 dernières secondes

Une annonce verbale "8 secondes" devra être faite par l'arbitre d'une voix forte en cours de jeu lorsqu'il ne restera que 8 secondes pour tirer. Il commencera alors silencieusement le décompte des 8 dernières secondes (cela remplace l'annonce précédente des 10 secondes).

3) Nouvelles règles applicables dans CERTAINES
catégories

REMISES EN JEU RAPIDE JUSQU'EN U15

Chez les jeunes jusqu'à U15 **inclus**, pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement.

Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

Rappel :

quelles que soient les catégories et divisions, les arbitres doivent renforcer de la voix leur communications gestuelles (ex : annoncer "balle bleue" en indiquant la direction). Ceci prend toute son importance pour la clarté des décisions sur ces remises en jeu rapides.

Ligne à 3 points

Chez les jeunes jusqu'à U15 **inclus** :

La ligne à 3 points est située à 6,25m (ancienne ligne)

A partir de U17 :

La ligne à 3 points est située à 6,75m (nouvelle ligne)